

LIBÉRIA

L'état d'urgence rend encore plus nécessaire la mobilisation de la communauté internationale en faveur des droits humains

Index AI : AFR 34/004/02

Embargo : 9 avril 2002, 00 h 01 GMT

Dans un rapport daté de ce jour (9 avril), Amnesty International fait part de sa crainte que l'état d'urgence, décrété au Libéria le 8 février dernier, ne serve à masquer de nouvelles violations des droits humains et à restreindre la liberté d'expression.

Dans ce document, l'organisation lance un avertissement : « Une aggravation de la situation des droits humains pourrait avoir de très graves conséquences sur la sécurité dans la région ; elle pourrait en particulier constituer une menace pour la paix relativement précaire en Sierra Leone ». Selon Amnesty International, « la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes afin que la protection des droits humains soit considérée comme une affaire de première urgence ».

Le rapport met en lumière l'augmentation du nombre de violations des droits humains, notamment des actes de torture et des viols, perpétrés par les forces de sécurité libériennes, qui en ont fait une arme tactique dans leur chasse aux « dissidents ». Il fait également état de l'enlèvement et de l'enrôlement forcé de jeunes hommes et de garçons dans les troupes qui se battent contre un groupe armé d'opposition, les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie). Ces atteintes aux libertés fondamentales ont été commises à l'occasion d'attaques menées à Monrovia contre certaines communautés, dans des rues commerçantes très fréquentées ou à l'intérieur de camps de personnes déplacées.

Le gouvernement s'est montré incapable de protéger les civils contre le harcèlement et les actes de torture (dont des viols) commis ainsi que par les LURD, ce qui a rendu la population doublement vulnérable aux violences perpétrées par les uns et les autres.

Un déplacement massif de civils se poursuit à la fois à l'intérieur du pays et à l'extérieur, en direction de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et du Ghana. « *Pourtant, en prenant la fuite, ces personnes deviennent encore plus vulnérables* », affirme Amnesty International. À l'intérieur du Libéria et au passage des frontières, des civils cherchant à fuir ont été arrêtés, ont été victimes de pillages ou se sont vu infliger des amendes des deux côtés de la frontière. Les informations recueillies font état d'une augmentation du nombre de points de contrôle installés par les forces de sécurité libériennes dans certaines parties du comté de Bomi et à proximité de la ville de Monrovia. Des civils ont rapporté qu'il leur a été interdit, à ces points de contrôle, de se rapprocher de Monrovia, la capitale, où ils auraient pu trouver une certaine sécurité.

Le document souligne en outre la nécessité pour le gouvernement

Le 28 mars, s'est déroulée la dernière en date d'une série d'arrestations au cours de laquelle cinq membres du *National Human Rights Center of Liberia* (NHRC,

de se conformer à ses obligations en matière de droits humains – obligations auxquelles il ne peut déroger, même lorsque l'état d'urgence est décrété.

Depuis l'instauration de l'état d'urgence, le gouvernement a encore restreint la liberté d'opinion et d'expression, de sorte qu'il est désormais difficile d'obtenir des informations indépendantes et fiables. Ainsi, le 12 février, il a fermé les locaux du journal *The Analyst* et fait arrêter trois membres de la rédaction, à la suite de la publication d'un article adoptant une position critique à l'égard de l'état d'urgence. Les trois personnes arrêtées ont par la suite été libérées sans avoir été inculpées.

Quelques jours plus tard, le dirigeant de la Commission Justice et paix, la plus importante organisation de défense des droits humains du pays, a été arrêté pour avoir publiquement dénoncé l'état d'urgence.

Centre national des droits humains), organisme chapeautant neuf organisations de défense des droits humains, ont été arrêtés de manière arbitraire, puis détenus

pendant plus de 48 heures sans inculpation. Ils ont été interpellés après avoir publié une série de communiqués de presse interrogeant le gouvernement sur les arrestations qui avaient eu lieu plus tôt dans la semaine. Les cinq hommes ont été détenus jusqu'à ce qu'un tribunal civil rende une décision judiciaire en leur faveur ; ils ont ensuite été libérés. Le jour même de leur libération, ces hommes ont de nouveau été arrêtés : ils ont alors été inculpés de malveillance criminelle ainsi que de rébellion et autres entraves à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Amnesty International profite de l'imminence de la révision du mandat du Bureau d'appui des Nations unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) afin de réitérer l'appel lancé dans une lettre au Conseil de sécurité des Nations unies. Cette lettre demandait que la composante droits humains du BANUL soit renforcée et que soient immédiatement déployés des observateurs internationaux possédant des compétences dans les domaines de la discrimination liée

au sexe et la protection des droits des enfants.

Amnesty International se félicite des engagements publics pris depuis la conférence de réconciliation qui a réuni fin février au Maroc les pays de l'Union du fleuve Mano (le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée) en vue d'améliorer la sécurité dans la région.

L'organisation a également appris avec satisfaction la décision du gouvernement du Libéria de libérer 21 prisonniers politiques et, dans le même esprit, exhorte celui-ci à garantir la sécurité et la liberté de mouvement des membres du BANUL lorsqu'ils seront en fonction, afin qu'ils puissent mener à bien leurs travaux. _

Pour obtenir un exemplaire du rapport, veuillez contacter Tania Bernath à cette adresse :

tbernath@amnesty.org

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org